



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 01.05.2020
Numéro de publication: UP04-0000001988
Canton: GE

Entité de publication:
ENR Russia Invest SA, Rue du Rhône 118, 1204 Genève
Annexes:
FINAL Notice of ENR 2020 AGM .pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de ENR Russia Invest SA

ENR Russia Invest SA
CHE-113.649.972
Rue du Rhône 118
1204 Genève

Indications concernant l'assemblée générale:
26.05.2020, 10:00 heures, ENR Russia Invest SA
Rue du Rhone 118
1204 Geneve
Switzerland

Texte d'invitation/ordre du jour:
Les actionnaires d'ENR Russia Invest SA sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Le mardi 26 mai 2020, à 10h00
ENR Russia Invest SA
Rue du Rhone 118
1204 Geneve
Switzerland
ATTENTION

Le Conseil fédéral a interdit l'organisation d'événements publics ou privés au moins jusqu'au 10 mai 2020. Par mesure de précaution pour diminuer tout risque de nouveau coronavirus, le Conseil d'administration de ENR Russia Invest SA (ci-après la « société ») a décidé, conformément à l'ordonnance 2 COVID-19, de demander aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant. Veuillez vous référer à l'invitation sous la rubrique 9 pour savoir comment autoriser et instruire le mandataire indépendant.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel, comptes annuels de ENR Russia Invest SA et comptes consolidés 2019, rapport de l'organe de révision
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport

annuel, les comptes annuels de ENR Russia Invest SA et les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

3. Décision relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau la perte au bilan d'un montant de CHF 234'656.

4. Election des membres et du Président du Conseil d'administration

4.1 Le Conseil d'administration propose de réélire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre et de Président du Conseil d'administration pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.2 Le Conseil d'administration propose de réélire Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Election des membres du Comité de rémunération

5.1 Le Conseil d'administration propose d'élire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du Comité de rémunération pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Le Conseil d'administration propose d'élire Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du Comité de rémunération pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si Dr. Walter Fetscherin est élu par l'Assemblée en qualité de membre du Comité de rémunération, le Conseil d'administration le nommera président de ce Comité.

6. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Christophe ZELLWEGER, avocat en l'Etude ZELLWEGER & MASSROURI, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, en

qualité de représentant indépendant au sens des articles 8 et suivants de l'ORAb pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes statutaires et consolidés

Le Conseil d'administration propose de réélire BDO SA, succursale à Vernier, en qualité d'organe de révision et réviseur des comptes statutaires et consolidés pour un mandat expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Approbation de la rémunération globale du Conseil d'administration et de la Direction

8.1 Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale du Conseil d'administration de CHF 250'000.- pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8.2 Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale de la Direction de CHF 430'000.- (hors bonus) pour l'exercice social 2021.

9. Divers

Le rapport annuel

Le rapport annuel 2019 (y compris le rapport de rémunération, les comptes consolidés, les comptes statutaires ainsi que les rapports de l'organe de révision) ont été publiés le mardi 7 avril 2020. Le rapport annuel 2019 est également disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante:

<http://www.enr.ch/Download.aspx?mode=press-release&id=u6Hp230k%2fscslzu4KKdPvag%3d%3d>

Exclusion de toute participation physique à l'assemblée générale

Comme mentionné sur la première page de la présente convocation, le Conseil d'administration a décidé d'exclure toute présence physique des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire conformément à l'ordonnance 2 COVID-19 (état au 17 avril 2020). L'exercice des droits de vote ne pourra s'effectuer qu'au travers du représentant indépendant par écrit ou par vote électronique.

Comment exercer les droits de vote

Les actionnaires doivent soumettre leurs votes en avance en:

- Signant et en envoyant une procuration qui devra être réceptionnée par le représentant indépendant au plus tard le vendredi 22 mai. 2020. Cette procuration devra être adressée à l'attention de Me Christophe Zellweger en sa qualité de représentant indépendant conformément aux articles 8 et suivants ORAb, à l'adresse suivante : ZELLWEGER & MASSROURI, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, Téléphone +41 22 311 72 22, Télécopie +41 22 310 95 61; ou

- Soumettant leur vote par le biais de la plateforme de vote en ligne de Sherpany au plus tard le vendredi 22 mai 2020, 23h59 à l'adresse internet suivante: www.sherpany.com/enr
Dans les deux cas, les actionnaires qui souhaitent exercer leur droits doivent d'abord contacter ENR Russia Invest SA (M. Ben de Bruyn, Téléphone +41 22 510 26 26, Email: contact@enr.ch, rue du Rhône 118, 1204 Genève) afin d'obtenir, soit une procuration, soit les instructions de connexion à la plateforme de vote en ligne. Cette requête pourra être effectuée moyennant le dépôt des actions ou la soumission d'un justificatif de leur dépôt auprès d'une banque. Les titres resteront bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

L'assemblée générale ne comportera aucune allocution du président du Conseil d'administration ou de la direction ni

encore de webcast. Seul le représentant indépendant pourra voter pour le compte des actionnaires sur les propositions du Conseil d'administration.

En renvoyant la procuration signée, les actionnaires autorisent le représentant indépendant à voter en faveur des propositions du Conseil d'administration à moins que des instructions écrites stipulent le contraire.

Genève, le 1er mai 2020

Au nom du Conseil d'administration

Le Président

Gustav Stenbolt